

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
23 septembre 2025

PUBLIE LE : 02 OCT. 2025

Délibération n°250923-1 : Approbation des procès-verbaux des séances du 9 avril et du 11 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le seize septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

PRESENTS

AIGREMONT	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Frederic PENVEN, DELEGUE SUPPLEANT
CHAMBOURCY	Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communes non représentées : LE VESINET / MARLY-LE-ROI

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<u>Nombre de communes</u>	:	7
<u>QUORUM</u>	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	8
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

OBJET : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES COMITES DES 9 AVRIL ET 11 JUIN 2025

RAPPORTEUR : Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-15 ;

VU l'article 23 du règlement intérieur du syndicat Piscine ;

CONSIDERANT que les procès-verbaux des séances du 9 avril et du 11 juin 2025 ont été transmis aux délégués lors de l'envoi du dossier.

LE COMITE,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

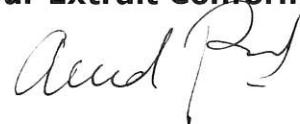
APPROUVE, sans ajout ni modification, le procès-verbal du comité du 9 avril 2025 ;

APPROUVE, sans ajout ni modification, le procès-verbal du comité du 11 juin 2025 ;

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **02 OCT. 2025**

Transmis en Préfecture et affiché le **02 OCT. 2025**

Pour Extrait Conforme



Serge MIRABELLI

Secrétaire de séance

Arnaud PÉRICARD

Président du Syndicat Intercommunal